



Entraide et solidarité AF 447

Association Loi 1901 (Siret : 517 490 728 00014 - APE : 9499Z)
Maison des Associations, 22 rue de la Saïda - BL 42-75015 Paris
Tel : +33 6 61 63 10 60
Courriel : Entraide@asso-af447.fr
Site Web : www.asso-af447.fr
Président : Jean-Baptiste Audousset

RAPPORT MORAL 2009/2010 **« ENTRAIDE ET SOLIDARITE AF447 »**

Mesdames, Messieurs,

Au bout de cette première année, il convient, alors que nous sommes tous réunis aujourd'hui, de faire un premier bilan d'étape car nous savons tous que le chemin à réaliser, le chemin à parcourir par l'association est encore long et semé d'embûches. Obstacles que nous allons rencontrer dans la quête de la vérité (recherches en mer), les enquêtes à la fois pénales et techniques (BEA) et surtout au plan personnel l'acceptation de l'inacceptable.

Il y a tout juste un an, le 12 septembre 2009, nous étions tous réunis à la maison des associations du 14^{ème} et pour beaucoup d'entre nous, ce fût une 1^{ère} rencontre avec d'autres familles vivant le terrible drame de la perte subite d'un être cher. La journée fût non seulement une journée pour la création de l'association mais aussi un grand moment d'échange et de partage.

Lors de cette 1^{ère} assemblée générale, assemblée constitutive, nous avons créé ensemble cette association en adéquation avec nos idées et en adoptant des statuts autour d'objectifs à la fois simples mais évidents que je souhaite vous rappeler en préalable :

- Rassembler les familles des victimes de l'accident de l'AF 447,
- Apporter un soutien à ces familles,
- Contribuer à la recherche de la vérité sur les causes de l'accident et à la sanction des responsabilités éventuelles en Justice.
- Aider à obtenir une juste indemnisation des préjudices subis.
- Aider à entretenir et perpétuer la mémoire de cet accident et des personnes disparues,
- Engager ou participer à toute action permettant l'amélioration de la sécurité du transport aérien,
- Contribuer à l'amélioration de la prise en charge et de l'accompagnement des familles de victimes.

L'association a été officiellement déclarée dès le 16 septembre à la Préfecture de police de Paris et sa création parue au Journal Officiel en date du 3 octobre 2009.

Complétons ce bref rappel de la nature et des perspectives de l'association par un point sur notre représentativité.

Les Adhésions :

Au 17 septembre 2010, l'association rassemble depuis sa création, 197 membres qu'ils soient membres dit parents au nombre de 100 ou membres dit amis au nombre de 97.

D'un point de vue représentativité, l'association regroupe, à ce jour, les familles de soixante sept victimes de toutes nationalités confondues avec notamment les familles des victimes Irlandaise, Norvégiennes, Suisses ou Canadienne, Roumaine et même Estonienne.

J'en profite pour remercier John Clemes pour son travail conséquent auprès des familles étrangères et anglophones afin de les informer régulièrement de l'évolution des enquêtes et de la vie de l'association.

L'analyse de ce bilan des adhésions soulève deux remarques :

- La représentativité de l'association en terme de victimes en fait l'association la plus complète et en fait un interlocuteur crédible tant sur le plan des institutions avec qui nous avons à traiter (le Bureau Enquête et Analyse, les Juges d'Instructions, le ministère des transports,...) que sur le plan médiatique avec d'harmonieuses relations avec la presse qui reste aujourd'hui notre meilleur vecteur de communication.
- En revanche, la représentativité en terme d'adhérents est relativement faible par rapport au nombre de passagers du vol Rio Paris. C'est une des perspectives de l'année 2010/2011 qui vous seront présentées en conclusion.

Ainsi, c'est à chacun de nous qu'appartient le devoir de faire en sorte que l'association soit maintenant non seulement représentative en nombre de victimes mais aussi en nombre d'adhérents afin de peser davantage sur les autorités concernées.

A) Le rassemblement et le soutien aux familles :

L'objectif premier de notre association est le rassemblement des familles de l'accident du vol AF447 et le soutien à ces familles, comme toutes les associations de victimes d'accidents collectifs : briser l'isolement que l'on peut ressentir après une telle tragédie.

En effet, dans les premiers jours suivant le drame, il faut faire face, non seulement à l'horreur immédiate dans laquelle nous sommes projetés mais aussi à de nombreuses contraintes plus ou moins administratives pour lesquelles nous ne sommes pas préparés. Puis, passés les 1^{ers} jours, les 1^{ères} semaines, de façon plus ou moins rapide, un besoin se fait sentir de rencontrer, de discuter et d'échanger avec d'autres familles car qui, mieux que des personnes traversant les mêmes épreuves pour les mêmes raisons, peuvent nous comprendre.

Ainsi, la réunion du 2 juillet de présentation du pré-rapport a pu être un 1^{er} moment d'échange, comme le forum internet créé et hébergé par la FENVAC . Il a permis aussi à de nombreuses familles d'échanger, de se rencontrer et de proposer ce qui est devenu maintenant notre association à tous, il y a maintenant un an.

Depuis cette journée du 12 septembre, même si nous sommes tous répartis géographiquement aux quatre coins de la France, et même pour d'autres hors de France, nous avons pu parler, échanger, avec les uns et les autres, lors de différentes réunions ou par mail ou par téléphone. Les différentes réunions ont toujours été des moments de partages, de discussions et un plaisir de se retrouver ; réunions soit organisées par l'association, soit purement informatives avec les juges d'instructions, soit rassemblement en hommages à nos proches début novembre à Rio ou le 1^{er} juin à Paris.

Depuis 1 an maintenant, les membres du Conseil d'Administration, ont toujours essayé d'être le plus à l'écoute de ses membres, même si certains d'entre nous pensent que l'on peut toujours faire mieux. Effectivement, nous aurions pu organiser un nombre supérieur de rencontres, hors Paris, mais la difficulté pour ce type d'exercice est de connaître votre besoin et d'y apporter la compétence nécessaire. Ainsi, sachez que les membres du Conseil d'Administration seront toujours à votre écoute et à votre disposition pour vous répondre, au mieux et dans la limite de ses capacités, à vos différentes demandes.

B) La recherche de la vérité et l'action judiciaire :

Depuis la création de l'association, le Conseil d'Administration, épaulé par les différentes commissions et notamment la très active commission technique animé par Robert Soulas a œuvré pour la recherche de la vérité à travers le suivi des recherches en mer et de l'enquête du BEA mais aussi pour le suivi de l'enquête pénale. Je tiens à remercier toute l'équipe de la commission technique, notamment Robert Soulas pour son immense travail depuis maintenant plus d'un an et son temps passé sur tous les dossiers, rapports et pour toutes les rencontres avec de nombreux interlocuteurs pour la recherche de la vérité. Je remercie aussi Laurent Lamy, Helène Endignoux, Michel Gaignard parmi d'autres.

La recherche de la vérité qui pouvait paraître si simple et évidente n'est finalement, après 1 an, qu'une déconvenue. Force est de constater que nous sommes encore bien loin de la vérité et cela pour de nombreuses raisons. En revanche, le point extrêmement positif à retenir est que l'association a refusé et cela dès sa création et refusera toujours d'être un spectateur passif dans cette recherche de la vérité. Grâce à la commission technique, nous avons non seulement acquis de nombreux éléments mais nous nous sommes surtout affirmés tant face au BEA qu'aux pouvoirs publics judiciaires comme une association engagée jusqu'au bout sans aucune compromission avec la vérité.

C'est l'un des autres objectifs de l'association.

Vérité qui, comme nous le pensons tous, permettra de faire un pas vers un peu plus de sérénité. Mais vérité aussi qui expliquera un tel accident et contribuera au progrès de la sécurité aérienne.

Les recherches en mer et l'enquête du BEA :

Durant toute cette année, le Conseil d'Administration et la commission technique animé par Robert Soulas et dont Helene Endignoux, Laurent Lamy, Michel Gaignard ont été des plus actifs parmi d'autres, s'est réunis de nombreuses fois avec pour seul mot d'ordre « Que s'est-il passé cette nuit du 1^{er} juin au milieu de l'Atlantique ? ». C'est dans cette détermination que la

commission technique a rencontré de nombreux experts, des commandants de bords afin d'étudier les différents rapports émis par le Bureau enquête et analyse (pré-rapport du 2 juillet 2009 et du 17 décembre 2009) mais aussi le pré-rapport des experts judiciaires du 31 mars 2010.

En parallèle de ces réunions avec experts et commandants de bords, l'association a rencontré le BEA à plusieurs reprises ainsi que le secrétaire d'Etat au transport le 5 novembre 2009 et dernièrement, le 12 juillet 2010, lors de la mise en place d'un comité d'informations aux associations des familles de victimes.

Le but premier de toutes ces réunions était bien entendu de connaître l'avancé des recherches en mer mais aussi l'évolution de l'enquête du BEA et de permettre d'avoir un échange ouvert et contradictoire avec ses interlocuteurs.

Après ces réunions dont la communication par les autorités fut pour le moins hasardeuse, l'association a dénoncé chaque fois que l'opportunité se présentait :

Le manque de transparence, la partialité et l'inefficacité du BEA révélés par :

- **Le report successif de la 3^{ème} phase de recherches**
- **Des rapports incomplets ou peu crédibles**
- **Des recommandations de sécurité tardives et insuffisantes**
- **De forts soupçons d'ingérence de son ministère de tutelle et d'organismes aériens**
- **Et enfin la quasi faillite du retour d'expérience entre les services chargés de la sécurité aérienne en France et en Europe.**

Pour toutes ces raisons, nous continuerons à mettre une pression sur le BEA et sur les pouvoirs publics, notamment dès la prochaine réunion du Comité d'information aux associations de familles de victimes prévue le 24 septembre 2010. Notons tout de même que la mise en place de ce comité est le fruit de la pression que l'association a exercé depuis maintenant un an sur les autorités et notamment lors de la conférence de presse commune à toutes les associations à la veille de ce triste anniversaire du 1er juin 2010.

Bien que confrontés à des situations personnelles dramatiques, novices dans la complexité du pouvoir qui se dresse devant nous, l'association a pu en découvrir l'opacité et se conforter dans la volonté de continuer son combat dans la recherche de la vérité quels que soient les obstacles qui se dresseront devant nous pour les jours, les mois, les années à venir.

➤ **L'enquête pénale :**

En parallèle de l'enquête du BEA qui est une enquête uniquement administrative et technique, afin de déterminer les causes de l'accident et donc émettre des recommandations en termes de sécurité aérienne aux autorités administratives, constructeurs, compagnies aériennes.....une autre enquête est menée par la justice comme l'association a déjà pu l'expliquer :

- L'enquête pénale qui, contrairement à l'enquête du BEA, est menée afin de déterminer les causes de l'accident et ainsi les responsabilités et fautes éventuelles liées à ce drame au regard du code pénal. L'enquête pénale menée par les deux juges d'instructions Mme Zimmermann et

M. Daurelle est suivie non seulement par l'association et le Conseil d'Administration mais par chacun d'entre vous qui, bien entendu, s'est constitué partie civile.

L'association a d'ailleurs pu se constituer partie civile grâce à l'obtention de l'agrément, sur le fondement de l'article 2-15 du code de procédure pénale du Ministère de la Justice. Nous avons, dans cette procédure, souhaité mandater, pour la représenter, Maître Jakubowicz, avocat pénaliste, dans le cadre d'un collectif d'avocats que nous avons mis en place et proposé aux familles de victimes, membres de l'association.

Depuis la création de l'association, les deux juges d'instructions ont souhaité, et cela pour la première fois dans une enquête sur un accident collectif, informer les familles lors de 2 réunions au TGI de Paris le 24 septembre 2009 et le 3 février 2010. Si ces réunions sont un signe fort envers les familles afin de les informer de l'évolution de l'enquête, nous serons extrêmement vigilants sur l'efficacité de ces réunions dont la prochaine date à destination des familles n'est pas encore actée. A priori, les magistrats instructeurs attendent la publication du rapport final des experts judiciaires.

En effet, ces derniers missionnés par les juges d'instructions, ont rendu, comme il leur avait été demandé, un pré-rapport au 31 mars 2010. Le pré-rapport a fait l'objet de nombreuses remarques et observations de la part de l'association grâce au travail approfondi et exhaustif de la commission technique pilotée par Robert Soulas et Laurent Lamy. Les remarques et observations sur ce pré-rapport ont été transmises aux JDI par Maître Jakubowicz. Une demande d'acte est en cours.

Soulignons tout de même que le pré-rapport est relativement et c'est peu de le dire, vide et n'apporte que peu de réponses, avec notamment un passage quasi sous silence des sondes pitots. De plus, aucune responsabilité n'est mise en évidence, les explications techniques sont inexistantes ou inappropriées et nous ne pouvons donc que déplorer le manque de qualité et de pertinence du travail réalisé par les experts. Enfin, nous doutons de l'indépendance et des compétences de ces experts pour mener objectivement une telle enquête jusqu'à son terme. En revanche, au vu du code pénal, il n'est pas possible de récuser des experts judiciaires. De ce fait, nous attendrons le rapport final prévu pour le mois de décembre, avant de demander si cela le nécessite une contre-expertise par de nouveaux experts avec la volonté de faire appel à des experts internationaux pour une plus grande partialité.

La procédure pénale sera longue mais l'association restera à la fois attentive et surtout active tout au long de celle-ci jusqu'au procès que nous souhaitons vivement afin que les éventuels responsables de la perte de ces 228 vies soient condamnés et qu'il n'y ait pas d'autres AF447 avec son lot de souffrances et de douleurs pour les familles des victimes.

➤ **Le collectif d'avocat :**

Lors de l'assemblée générale constitutive, il avait été exposé le souhait de la mise en place d'un dispositif permettant de réunir et de faire travailler ensemble de façon concertée des avocats à travers une organisation collective de défense de nos droits. C'est ainsi qu'après différentes rencontres entre la commission juridique avec notamment Danièle Lamy, des membres du Conseil d'Administration et des cabinets d'avocats, l'association a proposé à ses membres un

Rapport moral 2009/2010

Assemblée générale ordinaire « Association Entraide et Solidarité AF447 » du 18/09/2010

collectif de 4 cabinets d'avocats. Ceux-ci ont été retenus pour leurs compétences et expériences réelles des accidents aériens tant en France qu'à l'étranger. Nous avons étudié leur complémentarité tant en matière pénale pour la recherche de la vérité qu'en matière d'indemnisation en réparation des préjudices subis. Ce collectif est donc composé de deux cabinets spécialisés dans la procédure indemnitaire et deux cabinets dans la procédure pénale.

Si le choix d'un avocat appartient à chacun, l'association a pensé qu'une des conditions du succès de notre démarche et de réussite des objectifs fixés réside dans le regroupement d'un maximum de familles de victimes. L'union ainsi réalisée permet de peser avec force et cohérence sur les institutions et compagnies d'assurances. Elle garantit entre autres une meilleure écoute des magistrats, l'homogénéité des procédures de travail des avocats et une efficacité accrue des performances et qualité des dossiers par un travail en profondeur.

Ainsi, si le collectif, dans le suivi de la procédure indemnitaire, travaille exclusivement et de façon spécifique pour les ayants droit l'ayant mandaté, en respectant bien évidemment le caractère personnel et confidentiel de la situation de chacun, la procédure pénale est suivie pour l'ensemble des ayants droit mandatant le collectif. Stratégie mise en place par l'association qui, par la mutualisation des actions individuelles, dégage un gain de temps et facilite l'organisation du travail dans le suivi des procédures, le relationnel avec les magistrats, l'information des familles.

C) La juste indemnisation des préjudices :

Avant d'exprimer les actions que l'association a pu mener dans ses limites d'action pour une juste indemnisation pour tous, je tiens à vous rappeler comment se déroule une procédure d'indemnisation en matière d'accident aérien.

L'indemnisation des proches des victimes d'un accident aérien est régie par la convention de Montréal, traité international ratifié par la France en 2004.

Dans un premier temps, le transporteur (Air France via ses assureurs) a obligation de verser aux familles une avance sur indemnisation de 17 600 € afin de faire face aux premières nécessités. L'association, après étude auprès d'avocats et conseils, a rappelé qu'il n'y avait aucun risque à accepter cette avance et qu'elle était même nécessaire pour beaucoup d'entre nous.

Dans un second temps, une procédure d'indemnisation en réparation des préjudices subis est entamée avec le transporteur, en l'occurrence Air France, et ses assureurs afin de trouver un accord sur le montant des préjudices qui peuvent être de 2 types : préjudice économique et préjudice moral ou affectif. Dans le cas où aucune solution indemnitaire ne serait intervenue dans les 2 ans suivant le jour de l'accident, les ayants droit doivent saisir les juridictions françaises compétentes sous peine de n'avoir plus aucun moyen d'action en réparation du préjudice subi sachant que saisir la justice ne signifie pas la fin des négociations en cours avec les assureurs.

Ainsi, dès sa création, l'objectif de l'association est d'obtenir une indemnisation juste et équitable pour tous, tout en respectant bien évidemment le caractère particulier et confidentiel de la situation de chacun. Si l'indemnisation est un objectif qui peut paraître pour beaucoup d'entre nous et principalement dans les jours, mois suivant la catastrophe, comme secondaire, cette

indemnisation est importante pour beaucoup de familles et notamment sur le préjudice économique.

En conséquence, l'association a proposé, comme exprimé précédemment, un collectif d'avocats avec 2 cabinets spécialisés dans la procédure d'indemnisation. Lors de plusieurs réunions d'informations, nous avons souhaité la présence de ce collectif afin de pouvoir transmettre différentes informations sur cette procédure complexe mais aussi répondre aux nombreuses questions de tous les membres présents, notamment sur une possible indemnisation aux Etats-Unis ou Brésil.

En outre, la justice de Rio a rendu un jugement extrêmement favorable en termes d'indemnité aux familles brésiliennes, décision largement médiatisée. L'assureur Axa fait appel de ce jugement dont la réponse est toujours en attente. De notre part, nous avons fait connaître par voie de presse aux assureurs et à la compagnie Air France notre position ferme : si nous sommes parfaitement conscients que le préjudice financier doit s'adapter à la situation économique de chacun, le préjudice moral doit être identique pour tous quels que soient la nationalité et le niveau social du disparu. **Le préjudice moral a vocation d'être universel.**

De même, lorsque les assureurs d'Air France ont proposé aux ayants droit une procédure de médiation, avec la grande délicatesse de le faire à seulement quelques jours de la date anniversaire de ce triste accident, l'association, dans le cadre de l'objectif qu'elle s'est fixée, a demandé conseil auprès de son avocat afin de transmettre une réponse commune à ses adhérents.

Dans tous ces cas, l'association a souhaité accompagner ses adhérents dans la démarche complexe de l'indemnisation mais en aucun ne se substituera aux décisions qui appartient à chaque ayant droit. L'association restera extrêmement vigilante sur ce point.

Un des objectifs prioritaires de l'association est de perpétuer le souvenir de ce tragique événement et la mémoire des proches disparus.

Dès le 12 septembre 2009, l'association a rencontré à plusieurs reprises des représentants d'Air France afin de préparer dans un premier temps la cérémonie d'hommage aux victimes du 7 novembre 2009 à Rio De Janeiro et dans un second temps celle du 1^{er} juin 2010 à Paris. Lors de toutes ces réunions, l'association a voulu que chacune de ces cérémonies soit un peu d'apaisement et de sérénité pour les familles dont l'absence de l'être aimé est ressentie d'autant plus cruellement que le sens est inaccessible.

Lors des discussions avec Air France, l'association a sollicité les membres de l'association pour toutes les questions relatives aux cérémonies et notamment l'emplacement de la stèle à Paris que beaucoup d'entre nous souhaitaient dans un parc arboré au bord de la Seine. Malheureusement, la Mairie de Paris n'ayant pas accepté, la stèle a été érigée, comme vous le savez tous, au cimetière du Père Lachaise à un emplacement que nous pouvons considérer comme un très bon compromis.

L'association, dans les années à venir, continuera toute ses actions pour perpétuer la mémoire de nos proches, de ce drame et si l'on peut considérer que l'organisation des cérémonies d'hommage a été du devoir d'Air France, ce devoir au fil des années nous reviendra.

Je tiens ainsi à remercier pour le très grand travail réalisé par la commission mémoire cette année avec notamment Françoise Fouquet, Danièle Lamy, John Clemes et Gilles Lamy.

Conclusion et perspectives :

Avant de conclure et de vous présenter les perspectives pour l'année à venir 2010/2011, je souhaite dire quelques mots la communication de l'association.

La mission d'information n'est pas un objectif proprement dit des statuts mais un objectif global que nous nous efforçons de mener au mieux et notamment la communication interne. Dès la création de l'association, un site Web créé par Laurent Lamy que je remercie vivement pour toutes les heures qu'il y a consacré et qu'il fait vivre au gré des événements est à la disposition des familles et du public : actualisation des listes de diffusions, de l'agenda, la mise en ligne des travaux de l'association.

L'association continuera de vous tenir informer de ses activités à travers des mails ou le site internet et notamment la page privée, éventuellement courrier papier. Si l'année passée a été chargée en événements, nous essaierons d'améliorer notre communication envers vous tous avec une plus grande régularité.

La communication de l'association est aussi à vocation extérieure vis-à-vis de toute la société et du grand public pour montrer notre engagement pour qu'un tel accident ne se reproduise plus et un des grands vecteurs de cette communication extérieure se fait par voie de presse. Nous continuerons à entretenir les meilleures relations avec les médias dans cet esprit.

Voilà un bref et sans aucun doute incomplet panorama des actions de l'association depuis sa création, il y a maintenant un an. Une année qui a été intense à tous les points et sans beaucoup de répit.

Ainsi, pour conclure, je dirai, fort modestement, que nous améliorerons, continuerons les actions en cours. L'année à venir sera toujours et encore une année difficile car

différentes échéances se mettent en place :

- L'année 2010/2011 sera décisive pour la recherche de la vérité avec la quatrième phase de recherche. L'association continuera de mettre la pression sur les différents interlocuteurs décisionnaires tels que le Ministère des transports et le BEA, notamment lors du prochain comité d'information aux familles. Afin que la décision de lancer une nouvelle phase de recherche soit prise au plus tôt et surtout que celle-ci débute dans les plus brefs délais, nous manifesterons la plus grande fermeté auprès du BEA lors du comité mais aussi d'Air France et d'Airbus. Nous réfléchissons à toute action et manifestation en cas de lenteur délibérée.
- L'année 2010/2011 sera aussi l'année de grandes tractations entre les ayants droit, les avocats et les assureurs d'Air France. L'association ne manquera pas de rappeler à Air France et à ses assureurs que tous nos proches disparus sont égaux et qu'il serait

particulièrement discriminatoire d'avoir des différences de traitements suivant les nationalités.

- L'année 2010/2011 sera aussi l'année de la remise du rapport des experts judiciaires avec une possible contre-expertise voir même des mises en examens. Nous pouvons ressentir une frustration certaine devant ce qui apparaît aujourd'hui comme de la lenteur, ou une insuffisance et peut être même une cécité des expertises officielles. Nous transcenderons cette frustration vers un combat de tous les instants dans notre quête de vérité. Nous suivrons donc le dossier judiciaire avec les avocats du collectif afin de mener toutes les actions nécessaires pour que les responsables éventuels de ce drame puissent être jugés conformément au code pénal.
- L'année 2010/2011 sera aussi l'année je l'espère d'une grande représentativité de l'association d'un point de vue membres afin que nous puissions peser encore plus vis-à-vis de nos interlocuteurs et pouvoir aussi permettre à l'association de se doter de moyens financiers conséquents nécessaires à la conduite des actions pour la recherche de la vérité et la possibilité de mener des expertises personnelles pour le dossier judiciaire.

J'en profite pour remercier Philippe Linguet et Danièle Lamy, trésoriers de l'association, pour leurs actions constantes depuis un an dans l'association et notamment la recherche de dons.

- L'année 2010/2011 sera aussi et toujours l'occasion de perpétuer la mémoire de nos proches de façon individuelle mais aussi collective. Actuellement, une procédure est en cours afin d'obtenir l'autorisation d'apposer les noms des victimes suivant le choix de chaque famille. L'association continuera d'être en contact avec Air France sur la question de la mémoire afin de faire entendre sa position et défendre la mémoire des victimes.
- L'année 2010/2011 sera enfin, l'année d'une plus grande écoute et je vous invite dès à présent à nous transmettre toutes vos idées, remarques, propositions concernant des améliorations que vous attendez de l'association ou des actions que nous pourrions tous mener afin que avancions ensemble dans le respect des objectifs que nous nous sommes fixés au sein de l'association.

Pour finir, je souhaite remercier tous les membres de l'association, membres du Conseil d'Administration qui se sont investis durant cette difficile année et sur lesquels je puisse encore pouvoir compter pour l'année 2010/2011. Je tiens particulièrement à remercier les membres du Bureau qui m'ont épaulé, non sans difficulté et parfois désaccord, dans toutes les actions menées ensemble pour la vie de l'association : Claude Declerck, Françoise Fouquet, Danièle Lamy, John Clèmes, Philippe Linguet et Robert Soulas.

Je sou mets donc le rapport moral pour l'année 2009/2010, ainsi que les perspectives pour l'année 2010/2011 à vos suffrages avant de passer la parole à Philippe Linguet et Danièle Lamy pour le rapport financier et le budget prévisionnel de l'année 2010/2011.

Jean-Baptiste AUDOUSSET